

# NOMINATION CONJOINTE

(Articles 8 à 11 du règlement intérieur)

### De quoi parle-t-on ?

En mai 2016, l'Assemblée Générale votait la mise en place d'une nouvelle manière d'assurer la nomination des Responsables de groupe et des Délégués territoriaux. Une des convictions essentielles qui a éclairé ce vote est la volonté de **mettre davantage en adéquation notre organisation avec les principes du scoutisme.**

Cela s'est traduit par une **place plus importante du jeu des Conseils** et un **rôle accru de l'équipe** dans le choix de son responsable.

Les dispositions relatives à la nomination conjointe sont énoncées dans l'article 11 du règlement intérieur.

### Principes généraux

#### **Vous avez dit « conjointement » ?!**

*L'esprit du texte est de **favoriser un dialogue constructif et une relation de confiance entre une structure et son échelon d'appui** (Conseil de groupe <-> équipe territoriale ; Conseil territorial <-> équipe nationale).*

*Les deux parties se mettent d'accord par la transparence du processus et **une décision est prise par consentement.***

*Un vote « pour » ou « contre » n'est donc pas le plus souhaitable, l'enjeu étant plutôt que personne ne s'oppose à la nomination.*

*En cas de désaccord, le conseil et son échelon d'appui **étudient d'autres profils de responsables** pour aboutir à un consentement de tous.*

*Si un accord n'est vraiment pas possible, le responsable de l'échelon d'appui (Délégué territorial ou Délégué général) procède seul à la nomination.*

#### **Pour le Responsable de groupe (RG):**

Il est nommé conjointement par le Conseil de groupe et par l'équipe territoriale généralement représentée par le Délégué territorial (DT).

La nomination est donc le **fruit d'un accord commun entre le Conseil de groupe et l'équipe territoriale.**

Le RG ainsi nommé, recevant une **double légitimité** de son équipe et de l'échelon d'appui pourra donc nommer, **après avis du Conseil de groupe** :

- Les équipiers de groupe
- Les responsables d'unité, les chefs/cheftaines et tous les adultes en situation d'animation d'unité.

**La composition du Conseil de groupe est définie dans le règlement intérieur, article 40.**

#### **Pour le Délégué territorial (ou ses adjoints) :**

Il est nommé conjointement par le Conseil territorial et par l'équipe de délégation générale représentée par le Délégué général.

La nomination est donc le **fruit d'un accord commun entre le Conseil territorial et l'équipe de délégation générale.**

Le DT (ou ses adjoints) ainsi nommé, recevant une **double légitimité** de son équipe et de l'échelon d'appui pourra donc nommer, **après avis du Conseil territorial** :

- Les équipiers territoriaux
- Les RG, conjointement avec les Conseils de groupe

**La composition du Conseil territorial est définie dans le règlement intérieur, article 44.**

## **Comment la mettre en œuvre concrètement ?**

### **Des étapes clés :**

1. **Entre décembre et janvier** : le Conseil (de groupe ou territorial) établit un « profil » du futur responsable : au regard de la réalité et des enjeux du groupe ou du territoire, il définit les compétences, savoir-faire et savoir-être pour occuper cette mission.  
L'échelon d'appui (territoire ou national) participe à l'élaboration de ce profil.  
**Le Conseil mandate quelques personnes pour la suite du processus.**
2. Les personnes mandatées établissent, sur la base du profil, une liste de personnes susceptibles de prendre la mission, la hiérarchisent et **lancent des appels**.  
Tout au long du processus de recherche, le groupe mandaté informe son Conseil et l'échelon d'appui de l'avancée des démarches.  
Après une réponse positive, les personnes mandatées reviennent vers leur Conseil.  
**L'ensemble de cette phase peut prendre jusqu'à 2 mois.**
3. **Idéalement entre avril et juin** : le second Conseil, en collaboration avec son échelon d'appui, valide l'appel et procède formellement à la nomination.

### **Des outils pour aider :**


- Les fiches de mission du RG et du DT dans le dossier [Missions des groupes et territoires](#)
- Documents word [Nomination conjointe RG](#) et [Nomination conjointe DT](#)
- Outil d'aide à l'élaboration d'un profil adapté au contexte du groupe ou du territoire

## Et pour Intranet ?

~~En attendant une refonte plus générale de nos systèmes d'information, nous n'avons pas modifié en profondeur le système de nomination.~~

~~En attendant les évolutions Intranet, un document word « Nomination conjointe » co-signé par le Conseil et l'échelon d'appui acte de manière formelle la nomination. Le processus pour les responsables de groupe et leurs adjoints est le suivant :~~

1. La lettre [Nomination conjointe RG](#) est téléchargée depuis Doc en stock. Elle signée par le conseil de groupe et le délégué territorial, puis scannée et enregistrée.
2. Le responsable de groupe demande sa nomination sur intranet
3. Un membre de l'équipe territoriale (secrétaire, trésorier, chargé de mission,...). Il accède à cette demande via le menu Nomination / Nommer des responsables

Adhérent	Fonction	Structure	Demande (D) Validation (V) Nomination (N) Fin de mandat (F)	Motivation	Lettre de mission : Commentaire / Délégations	Statut	Actions
CC FL 738	300 (RESPONSABLE DE GROUPE)	300 - GROUPE P	D: 25/08/2017 V: 25/08/2017 N: F: 02/09/2018		* Demande d'ouverture, de modification e...	En attente de pièce jointe	

Il clique sur l'icône « Trombone »

**Avertissement**

Attention : avant de pouvoir valider cette nomination, il est nécessaire d'enregistrer la lettre de nomination conjointe signée. Vous pouvez obtenir l'original sur [Doc en stock](#)

**Nomination conjointe**

Adhérent	Mlle C. AN (1738)
Structure	300 - GROUPE ;
Fonction	300 (RESPONSABLE DE GROUPE)
Motivation	
★ Fin du mandat	02/09/ 2018
Commentaire (lettre de mission)	
Délégations (lettre de mission)	* Demande d'ouverture, de modification et de clôture de compte bancaire * Signature de toute convention (baux de moins de 9 ans, EDF, France Telecom...) hors contrat de travail et vente des immeubles
★ Lettre de nomination conjointe	<input type="text"/> <input type="button" value="Parcourir"/>

4. Il enregistre la lettre de Nomination conjointe signée en cliquant sur Parcourir.

★ Lettre de nomination conjointe


nomination conjointe  
process rg vf.docx (0,17 Mo)

Retirer

Parcourir

Enregistrer

Il recherche la lettre scannée sur son ordinateur, la sélectionne, puis clique sur Enregistrer.

- La décision finale est notifiée par le délégué territorial.  
Il accède à la demande de nomination par le même menu (Nomination / Nommer des responsables). Il clique sur l'icône Crayon   
Il ne peut nommer que si la lettre est bien enregistrée.  
Il choisit dans le menu déroulant « Nommé conjointement » et clique sur Valider

★ Lettre de nomination conjointe

nomination conjointe process rg vf.docx

Décision finale

Valider

Annuler

~~En attendant les évolutions Intranet, un document word « Nomination conjointe » co-signé par le Conseil et l'échelon d'appui acte de manière formelle la nomination. Le processus~~ pour les délégués territoriaux et leurs adjoints est tout à fait similaire, en s'appuyant sur la lettre [Nomination conjointe DT](#).

## Foire aux questions...

### Faut-il voter ? Comment faire s'il y a plusieurs « candidats » ?

Le principe de la nomination conjointe est le consentement (voir encadré).

L'association, par le biais de son Assemblée générale, a fait le choix de ne pas élire ses RG et DT mais d'entrer dans une démarche de dialogue et d'accord collectif. Il n'est donc pas souhaitable de procéder au vote.

S'il y a plusieurs personnes pressenties pour la mission, c'est la définition du profil qui permet d'identifier les personnes les plus adéquates.

Par ailleurs, le règlement intérieur (articles 38 et 42) précise qu'il est possible d'assurer cette mission en couple ou en binôme mais aussi de s'entourer d'adjoints.

### Que faire en cas de désaccord ?

(voir encadré)

En cas de désaccord, le conseil et son échelon d'appui étudient d'autres profils de responsables pour aboutir à un consentement de tous.

Si un accord n'est vraiment pas possible, le responsable de l'échelon d'appui (Délégué territorial ou Délégué général) procède seul à la nomination.

**Le Conseil de groupe c'est qui déjà ?** Voir article 40 du règlement intérieur.

**Le Conseil territorial c'est qui déjà ?** Voir article 44 du règlement intérieur

### Comment nommer un nouveau RG quand on est nouveau DT ?

Le principe de la nomination conjointe est la confiance dans la capacité collective du Conseil de groupe à identifier les bons profils pour assurer la mission du RG.

Le DT peut également s'appuyer sur les connaissances de son équipe territoriale, ses prédécesseurs dans la mission de DT mais également le centre de ressources.

**Les personnes « pressenties » pour la fonction doivent-ils être présents au Conseil qui va statuer de la nomination conjointe ?**

Il semble préférable que les personnes pressenties n'assistent pas au Conseil pour laisser une discussion libre s'exprimer... dans l'esprit de bienveillance qui anime notre mouvement !